

Résidence de Kerneth



Rapport ERRD 2025



Table des matières

Fonctionnement général de l'Ehpad	3
1. Présentation de l'établissement	3
2. La direction	3
3. Le corps médical	3
4. Le CST	3
5. Le Conseil de la Vie Sociale	4
Caractéristiques de la population accueillie	5
1. Répartition de la population	5
2. Zone d'attraction de l'établissement	7
3. Mouvement de la population hébergée	8
4. Soins	9
5. PASA	11
Bilan social.....	12
1. Effectif	12
2. Suivi de l'absentéisme	14
3. Formation	16
Formations suivies	16
Analyse des formations par grade de personnel :	17
Bilan social des formations :	17
Bilan économique et financier	18
1. Le compte de résultat	18
2. Détermination et affectation du résultat en section d'exploitation	27
Bilan financier – de la section d'investissement à la détermination de la CAF.....	28
1. Les opérations réalisées en investissement	28
2. Détermination de la capacité d'autofinancement au 31/12/2025	29
Appréciation globale des grands équilibres financiers	31
1. Le fonds de roulement d'investissement (FRI)	31
2. Le fonds de roulement d'exploitation (FRE)	31
3. Le besoin en fonds de roulement (BFR)	32
4. Conclusion	32

1. Présentation de l'établissement

L'EHPAD de Kerneth a le statut d'EHPAD public rattaché au CCAS d'ARRADON.

Créé en 1989 le foyer logement a évolué en EHPAD à partir de 2005 afin d'accompagner la plus grande dépendance des personnes accompagnées.

L'EHPAD comprend aujourd'hui 56 lits dont 6 chambres doubles.

En 2011, l'EHPAD a ouvert un PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés) de 12 places afin d'accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

2. La direction

La direction de l'établissement est assurée par Mme CHARPENTIER Hélène depuis le 24 janvier 2022.

Le directeur représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il prépare les travaux du conseil d'administration et lui soumet le projet d'établissement mentionné à l'article L. 311-8. Il est chargé de l'exécution des décisions du conseil d'administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci. Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12. Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'administration informé. Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service et à son évaluation.

Pour l'exercice de certaines des attributions du conseil d'administration définies par décret, le directeur peut recevoir délégation du président du conseil d'administration.

Le projet d'établissement a été réalisé en 2022 et court jusqu'en 2027.

3. Le corps médical

Un médecin coordonnateur est présent sur l'établissement à 30%. Cette fonction est assurée par le Dr RITTER Frédéric. Parmi les principales fonctions exercées par le médecin coordonnateur, on peut retenir sa responsabilité dans l'élaboration du projet de soins de l'établissement, le suivi de l'organisation des admissions et le contrôle de la qualité des soins.

4. Le CST

Le comité Social territorial est l'instance consultative, instituée par la loi n°2019-828, qui remplace le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) à l'issue des élections de décembre 2022.

Il est consulté sur :

- Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services.
- L'accessibilité des services et la qualité des services rendus
- Les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines
- Les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels

- Les politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et les critères de répartition y afférents
- Les orientations stratégiques en matière d'action sociale et d'aides à la protection sociale complémentaire
- Les plans de formation prévus à l'article L 423-3 du code général de la fonction publique
- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle
- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service.
- Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps des agents publics territoriaux
- Les autres questions pour lesquelles la consultation du comité social territorial est prévue par des dispositions législatives et réglementaires.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
 Reçu en préfecture le 12/03/2026
 Publié le
 ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

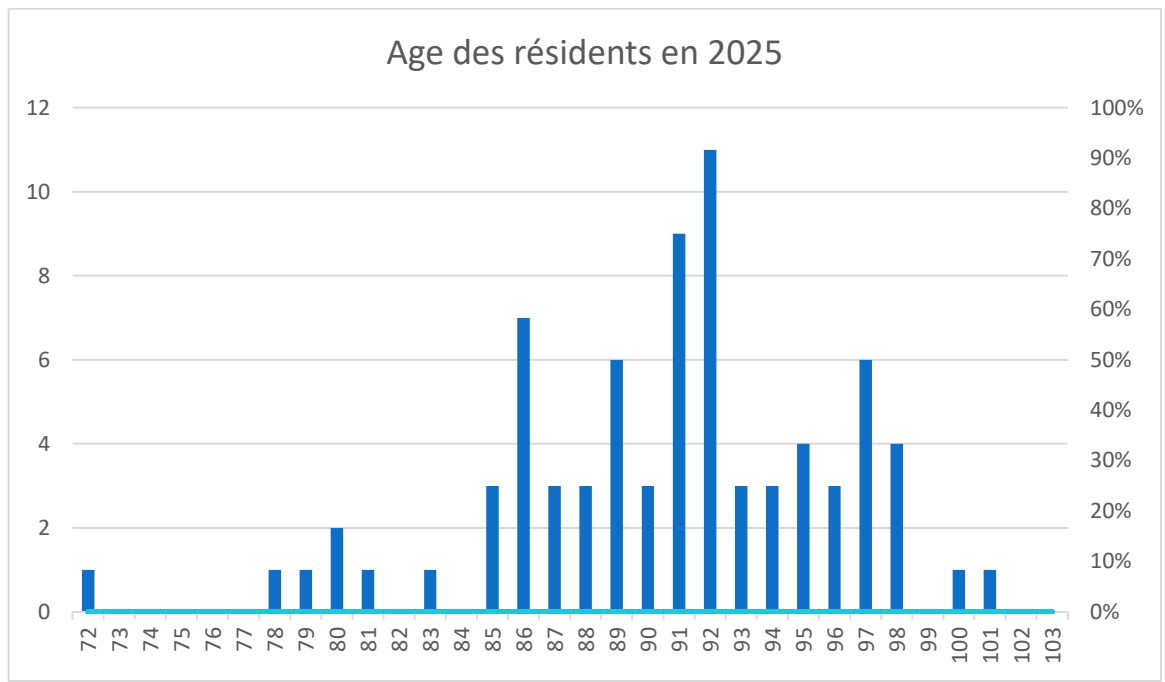
Le CST s'est réuni le 12/03, le 18/06, le 19/09, et le 26/11/2025

5. Le Conseil de la Vie Sociale

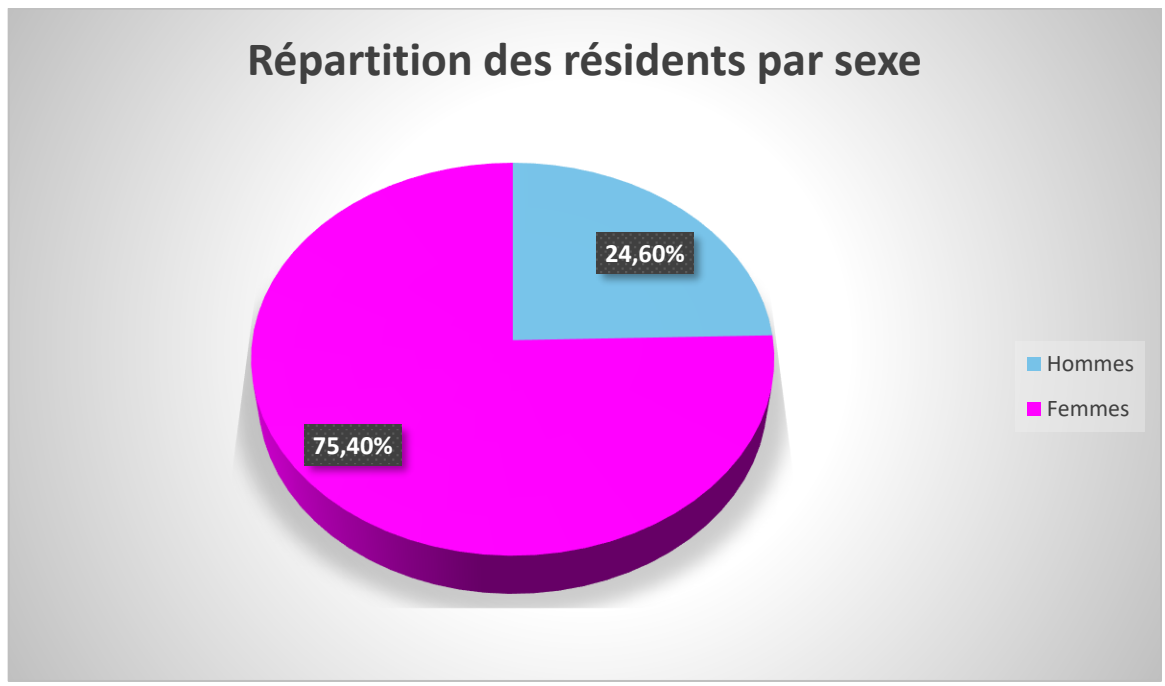
Institué par le décret du 25 mars 2004, le C.V.S. est composé de représentants des familles, de résidents, du personnel et d'un représentant du Conseil d'Administration, il est appelé à émettre des avis et propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement (règlement de fonctionnement, vie quotidienne, animation, tarifs des prestations, ...)

En 2025, le CVS s'est réuni à 3 reprises le 28/04, le 29/09 et le 15/12/2025.

1. Répartition de la population



L'âge moyen des résidents présents en 2025 est de 90,57 ans, stable par rapport à 2024 (90,58 ans).



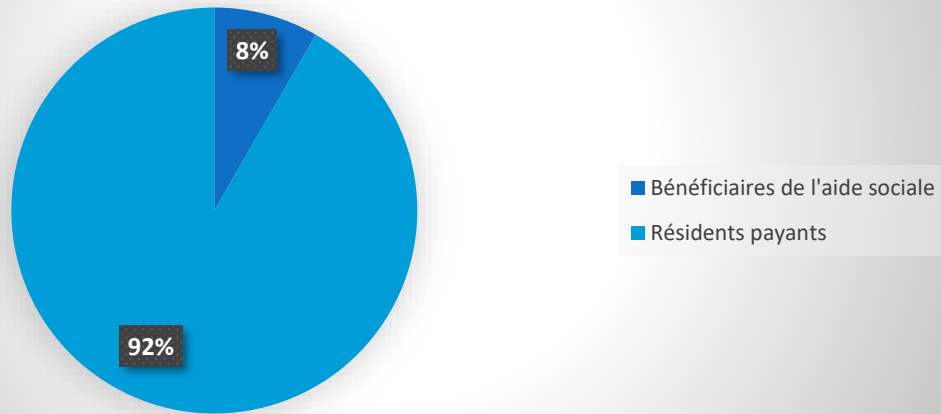
Répartition des résidents par catégories aidés sociaux/payants

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

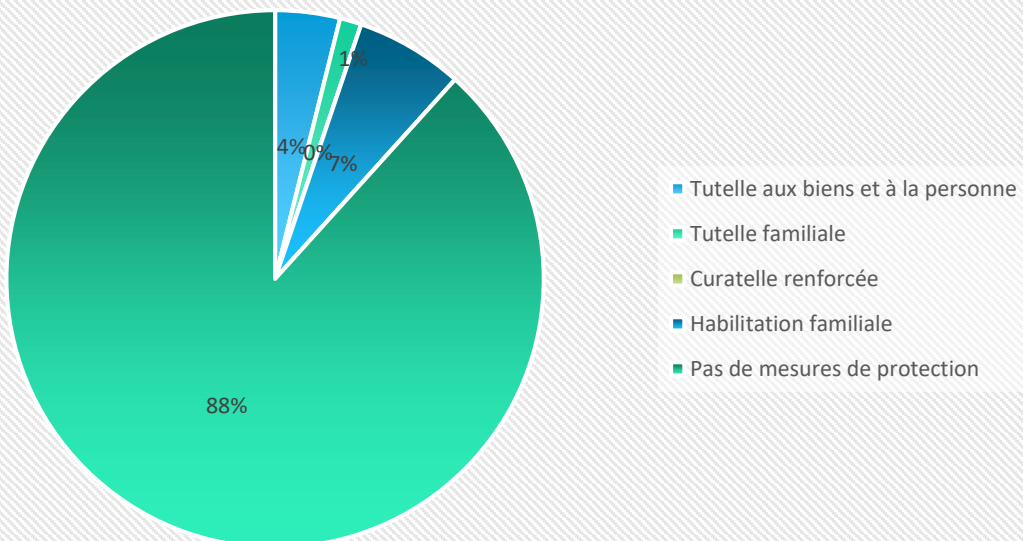
Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE



On peut noter une part faible d'aidés sociaux sur l'établissement en 2025, stable par rapport à 2024.

Résidents sous mesures de protection



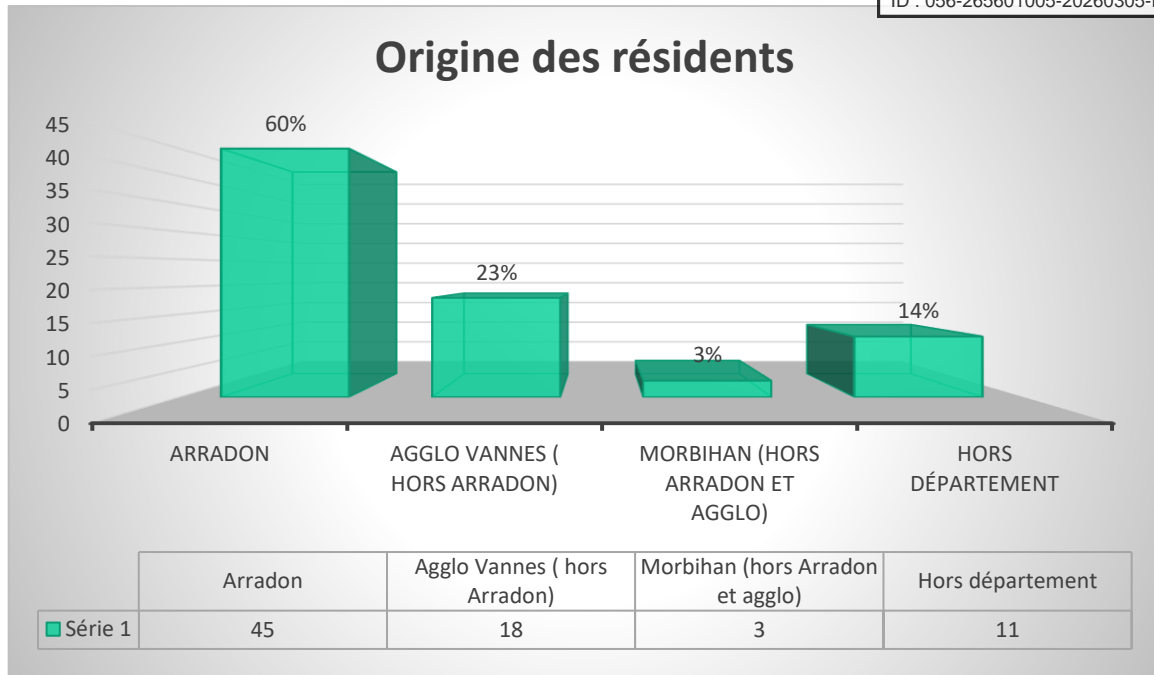
2. Zone d'attraction de l'établissement

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

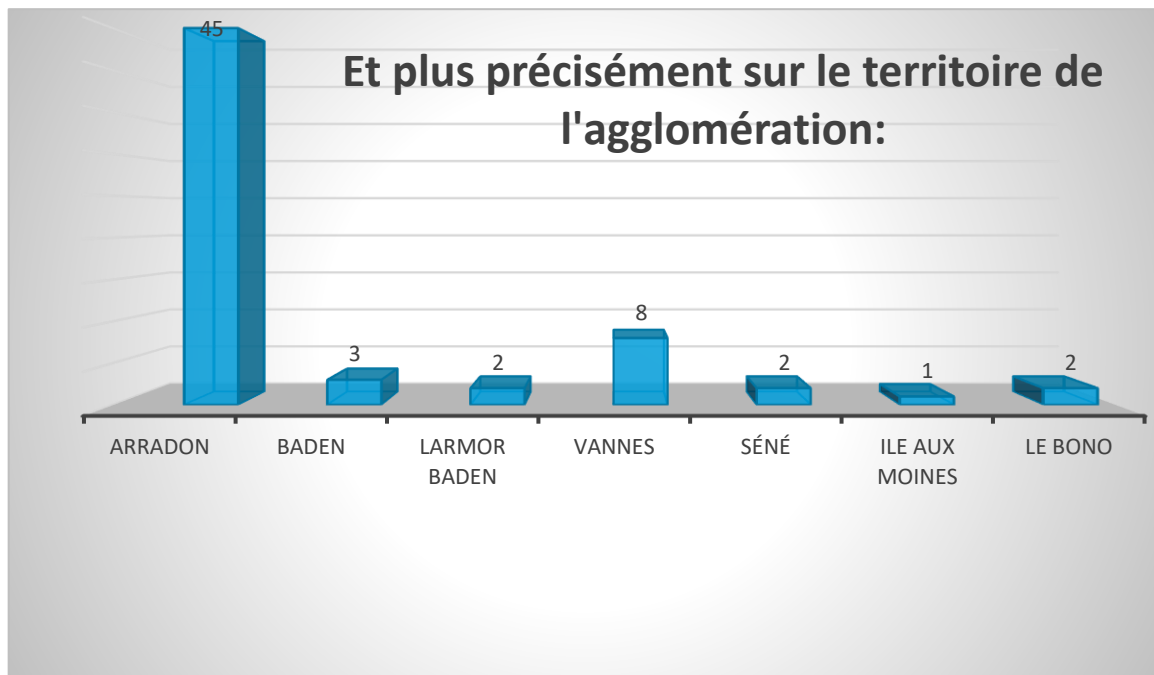
Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE



Soit 83% des résidents originaires de l'agglomération de Vannes.

Les résidents venant d'autres départements sont accueillis dans le cadre de rapprochement familial ou d'entrée de couple.



Le taux de résidents provenant de la commune d'Arradon démontre la réponse apportée par l'EHPAD à un besoin local.

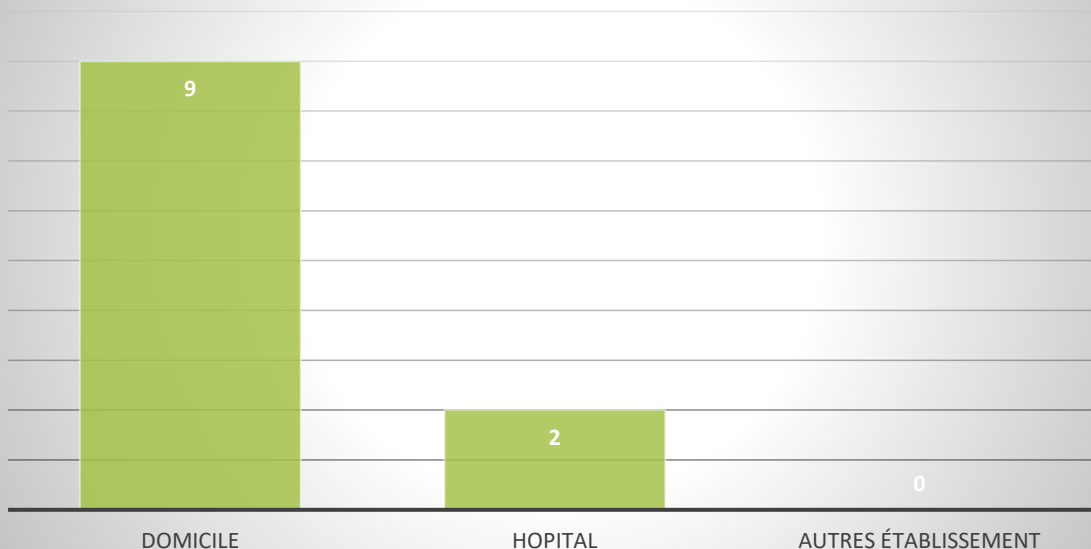
3. Mouvement de la population hébergée

Hébergement permanent

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

	Entrées	Décès	Sorties (autres que décès)
2019	14	14	1
2020	14	14	0
2021	8	7	0
2022	22	19	1
2023	8	9	1
2024	14	18	1
2025	19	18	2

Modes d'entrées à l'EHPAD en 2025



Mode de sorties de l'EHPAD en 2025



Les personnes viennent essentiellement du domicile, nous verrons ensuite que le court séjour nous permet de réagir à des situations plus urgentes.

19 admissions en hébergement auront été prononcées en 2025, soit 5 mois en parallèle, 18 décès auront été enregistrés (dont 17 dans l'établissement et 1 changement d'établissement).

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

L'accompagnement des personnes jusqu'à la fin de la vie fait partie des valeurs de l'établissement et des professionnels, qui peuvent s'appuyer sur le réseau de soins, tel que l'HAD ou l'équipe mobile de soins palliatifs.

L'âge moyen à l'entrée est 90 ans.

L'âge moyen à la sortie est de 92,5 ans.

Entrée en court séjour (3 mois maximum)

11 accueils de courts séjours, dont 9 femmes et 2 hommes.

5 résidents provenaient de leur domicile en situation urgente et 6 provenaient de l'hôpital.

Sur ces 11 personnes accueillies, 6 ont été intégrées en hébergement permanent à Kerneth, 3 ont trouvé un hébergement dans une autre structure (Unité fermée, résidence autonomie), 1 retour à domicile et 1 décès lors de l'accueil.

L'âge moyen à l'entrée en court séjour est 87,2 ans.

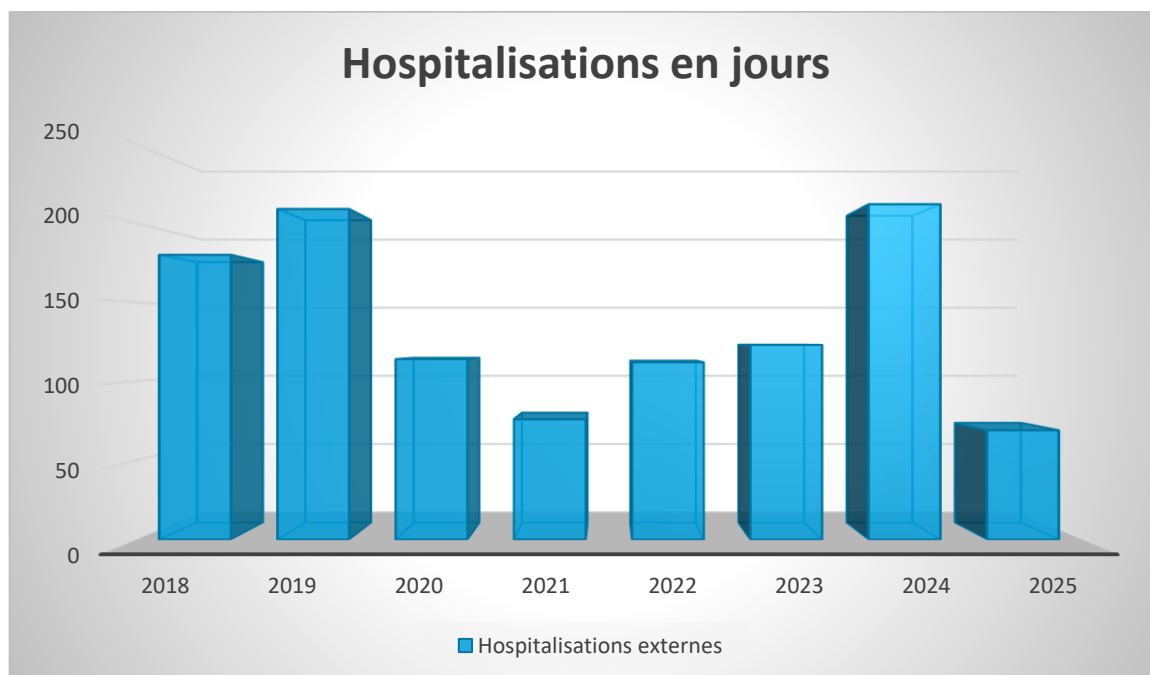
598 jours de courts séjours ont été réalisés en 2025 sur 730 journées possibles, soit un taux de remplissage de 82%.

4. Soins

Analyse des hospitalisations

Nombre de journées d'hospitalisations : 69 jours en 2025.

Nombre d'hospitalisation : 7 séjours concernant 7 résidents.



Calcul de la dépendance

La dernière validation du GMP (Gir Moyen Pondéré) a été réalisée le 02/11/2025

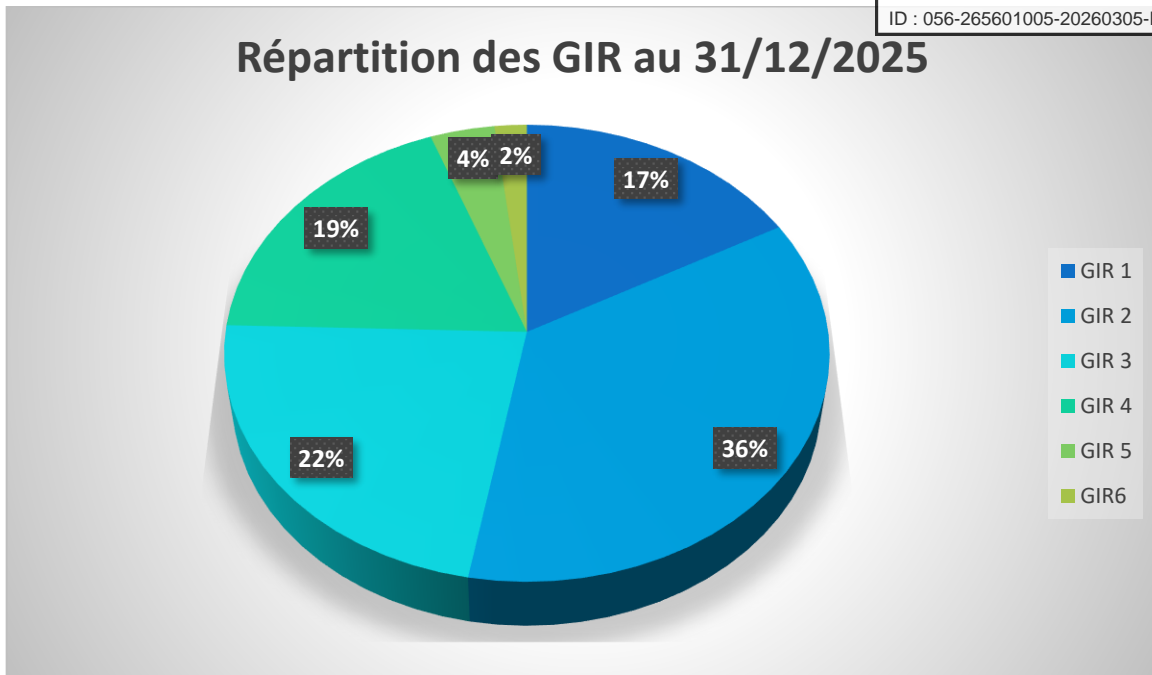
Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

Répartition des GIR au 31/12/2025



GMP au 31/12/2025 : 699

Le pourcentage des GIR 1 à 4 est de 94%.

Nous accueillons aujourd'hui encore 6% de GIR 5 et 6, lié notamment à l'entrée de couples.

Calcul des pathologies

Le PMP a été validé novembre 2022 également à 215. Celui-ci est à 209 au 31/12/2024.

5. PASA

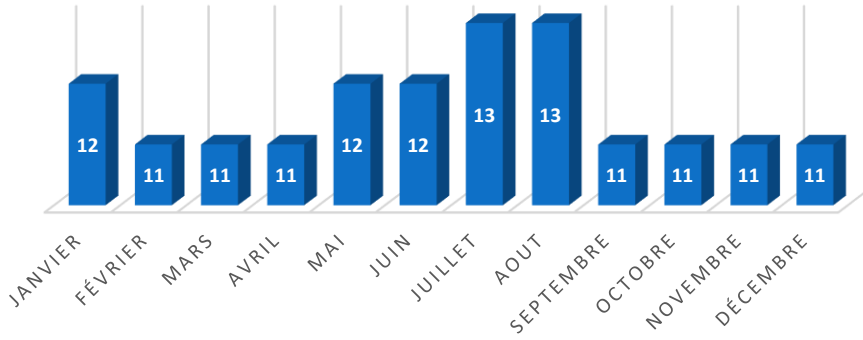
Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

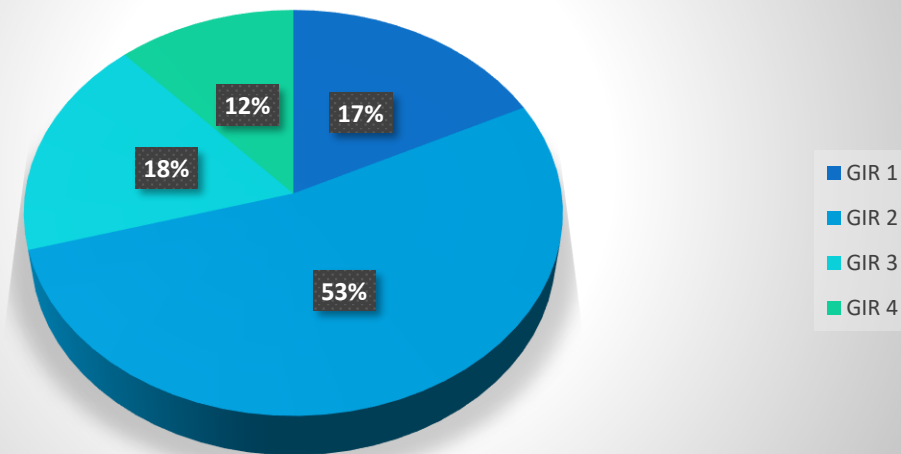
NOMBRE DE RÉSIDENTS ACCUEILLIS AU PASA EN 2024



Soit au cours de l'année, 6 sorties et 5 entrées. Les résidents n'étant pas tous accueillis à temps plein.

La durée moyenne d'accompagnement au 31/12/2025 est de 2 an et 1 mois.

dépendance des résidents accueillis au PASA au 31/12/2025



Bilan social

1. Effectif

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

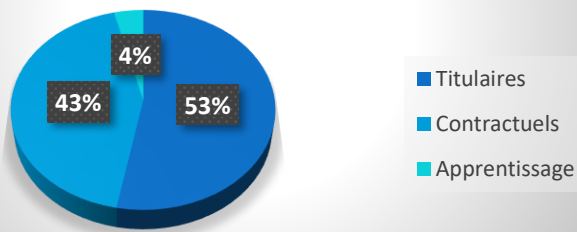
	ETP rémunéré en 2024	ETP travaillé en 2024	ETP prévisionnel 2025	ETP rémunéré 2025	ETP travaillé en 2025
DIRECTION/ADMINISTRATION	3.07	2.72	3.00	3.00	2.99
SERVICE GENERAUX	1.00	0.96	1.00	1.33	0.85
CUISINE	1.50	1.50	1.50	1.50	1.42
ANIMATION	1.00	0.99	1.00	1.00	0.93
SERVICE HOTELIER/ENTRETIEN/CUISINE	17.5	16.25	15.60	14.45	11.91
ASG /PASA	3.00	2.60	3.00	3.00	2.86
AS/AMP	17.6	16.89	19.20	21.85	18.02
INFIRMIER	5.10	4.56	5.00	5.77	4.70
PSYCHOLOGUE	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40
ERGOTHERAPEUTE	0.40	0.27	0.40	0.39	0.39
MEDECIN CO	0.30	0.20	0.30	0.30	0.18
TOTAL	49.37 ETP	44.62 ETP	50.40 ETP	49.99 ETP	44.65 ETP

2 apprenties ont été présente en 2025, les 2 en école d'aide-soignante ; la première depuis aout 2024 et la 2^{ème} depuis aout 2025.

Un gros travail a été fait sur la mutualisation en place afin de diminuer les coûts (RH, finances, technique, communication, informatique), en réinternalisant les taches. Coût de la mutualisation : 2045,47 € en 2025 (101 016 € en 2024).

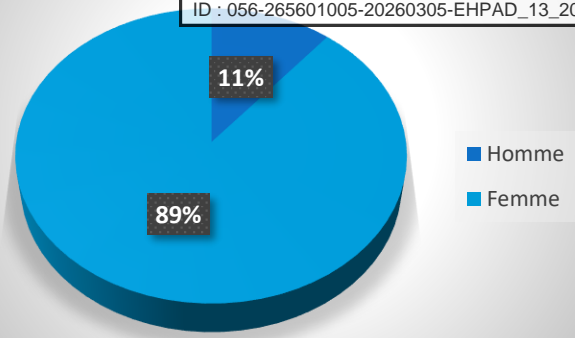
La différence entre les ETP rémunérés et les ETP travaillés est d'environ 5 postes. Elle est liée un congé longue durée, à de l'absentéisme en maladie ordinaire, des accidents de travail (dont un conséquent) et 3 congés maternité.

Répartition par statut au 31/12/2025

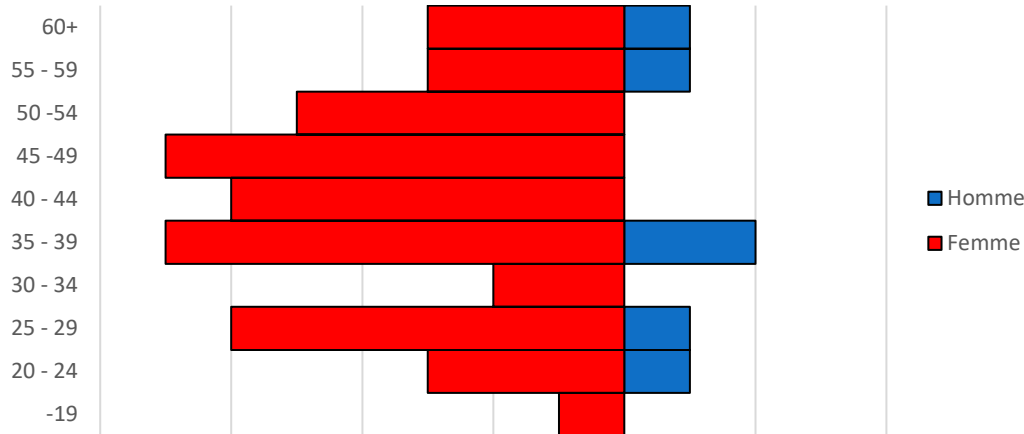


Répartition par sexe

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
 Reçu en préfecture le 12/03/2026
 Publié le
 ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE



Pyramide des ages au 31/12/2025



Cette pyramide ressemble à une **forme en toupie**.

La pyramide des âges de l'équipe met en évidence une majorité de professionnels situés entre 30 et 50 ans, traduisant une équipe globalement expérimentée, stable et opérationnelle. La faible proportion de salariés de moins de 20 ans indique un renouvellement générationnel encore limité, tandis que la présence significative de professionnels âgés de 40 à 60 ans nécessite d'anticiper progressivement les futurs départs à la retraite. Cette structure favorise actuellement la continuité des pratiques professionnelles ainsi que la transmission des compétences entre générations. Néanmoins, elle souligne à moyen terme un enjeu de recrutement et d'attractivité des métiers afin de maintenir l'équilibre des effectifs. Dans le contexte spécifique de l'EHPAD, une attention particulière doit également être portée à la prévention de l'usure professionnelle et aux conditions de travail. L'âge moyen estimé de l'équipe se situe autour de 40,5 ans, correspondant à une population active mature, ce qui rend pertinente la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'assurer la pérennité de la qualité d'accompagnement des résidents.

2. Suivi de l'absentéisme

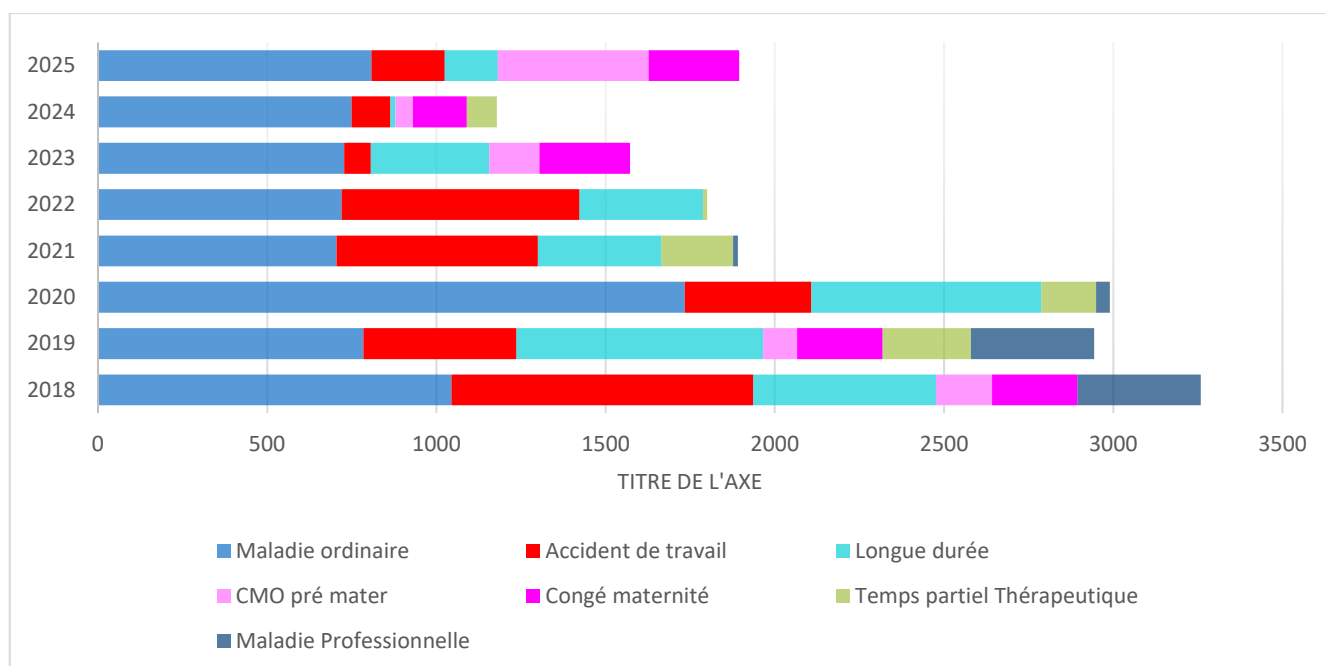
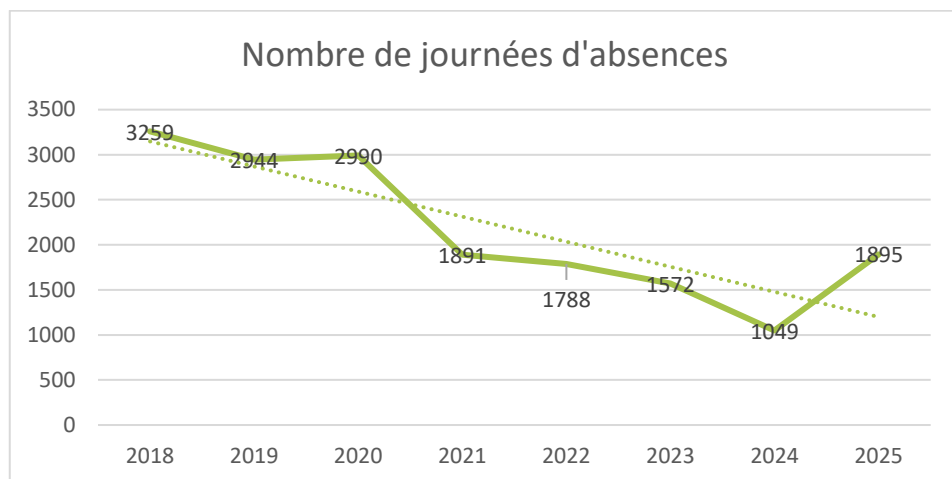
Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

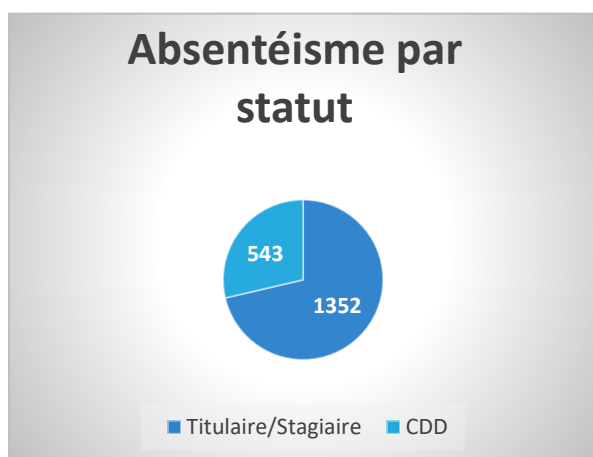
Publié le en 2025, ce qui

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

Le nombre de journées d'absences toutes causes confondues s'est élevé à 1 895, ce qui correspond environ à 7,5 ETP (1 ETP = 1 820H/an).

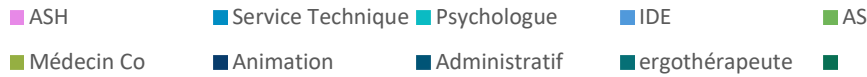


Globalement, l'absentéisme se stabilise depuis trois ans. L'augmentation constatée cette année s'explique principalement par trois grossesses ayant entraîné des arrêts anticipés des agentes concernées.



On observe également une hausse du nombre de jours liés aux accidents du travail. Toutefois, cette évolution n'est pas significative, car elle est essentiellement liée à une situation isolée correspondant à la rechute d'un accident survenu en 2017.

MALADIE ORDINAIRE 2025

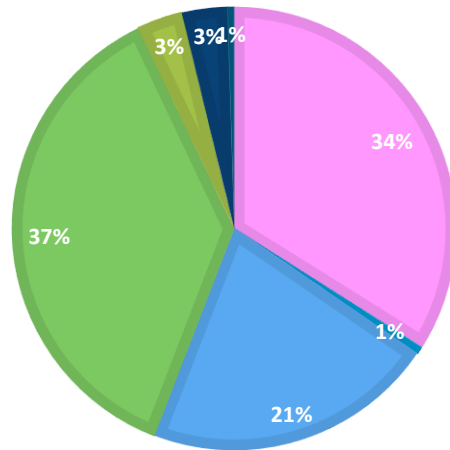


Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

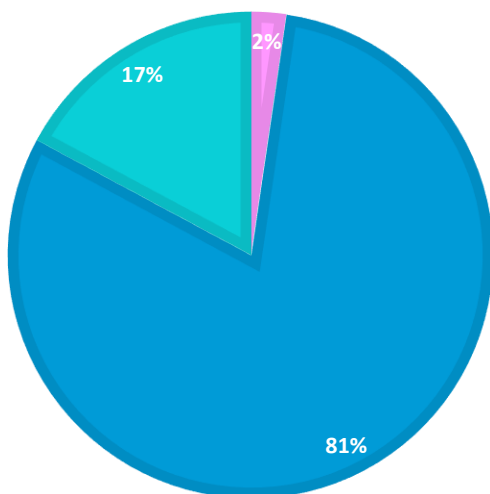
Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE



Concernant l'absentéisme pour maladie ordinaire, quatre agents ont subi des interventions chirurgicales au cours de l'année, ce qui a entraîné une augmentation plus importante du nombre de jours d'absence.

ACCIDENT DU TRAVAIL 2025



Concernant les accidents du travail, seulement quatre situations ont été enregistrés en 2025, dont le principal est une rechute de 2017.

3. Formation

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

Formations suivies

Liste des formations	Organisme de formation	Total jours de formation	Nombre d'agents	Jours de formation par session
Incendie		12	24	0,5
Urgences gériatriques	CESU	2	2	1
Psc1		12	12	1
AFGSU initial	CESU	9	3	3
Formation budgétaire M22		1	1	1
Les risques psychosociaux	SPS	4	4	1
La connaissance du vieillissement	CNFPT	2	2	1
1 ^{er} secours en santé mentale	CNFPT	2	1	2
Accompagner les troubles cognitifs		4	4	1
Organiser son plan de charge de travail	CNFPT	2	1	2
Formation d'intégration des agents de catégorie C		10	2	5
Evolution du métier des AS	CESU	4	4	1
Référent hygiène		1	1	1
Formation certibiocide	OMEGA	2	2	1
APP direction	OMEGA	3	1	3
Préparation au concours AS	CNFPT	20	2	10
Tutorat des stagiaires	CNFPT	1	1	1
Habilitation BS/BE		2	1	2
Le confort, la sécurité, l'aide aux activités et déplacements	CNFPT	1	1	2
La vie affective et sexuelle des PA	CNFPT	6	3	2
La bientraitance	CNFPT	6	2	3
Les activités et l'animation chez la PA	CNFPT	2	1	2
Initiation à la médiation animale	CNFPT	3	1	3
Journée gérontologique	ANFH	5	5	1
La gestion de la douleur		5	2	2,5
COLLOQUE AGE 3		5	5	1
Développement durable		2	2	1
Maitre d'apprentissage	ARFASS	2	1	2
Total général		130		

Analyse des formations par grade de personnel :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

GRADES	NOMBRE D'AGENTS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION	TOTAL AGENTS AU 31/12/2024	FORME
Direction	2	2	100%
Agent administratif	1	1	100%
IDEC	1	1	100%
IDE	4	4	100%
Animateur	1	1	100%
AS/AMP/ASG/Agent social	17	19	90%
ASH	7	10	70%
Agent de maintenance	1	1	100%
Psychologue	1	1	100%
Ergothérapeute	1	1	100%
Médecin co.	0	1	100%
Apprenti	2	1	100%
TOTAL	38	42	90%

Bilan social des formations :

130 jours de formation continue ont été dispensés en 2025.

90% du personnel a ainsi pu suivre une formation en 2025.

Bilan économique et financier

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

L'exercice 2025 présente un excédent de **18 081,86 €**, traduisant un retour à l'équilibre après un déficit de 72 048,06 € en 2024, dans un contexte sectoriel particulièrement contraint pour les EHPADs. En effet, selon les derniers repères statistiques de la CNSA, la situation budgétaire des établissements publics et privés non lucratifs s'est dégradée pour la troisième année consécutive en 2023 : **68,3 % des EHPAD étaient en déficit**, avec des charges qui progressent plus rapidement que les recettes, notamment en raison de la hausse des coûts de personnel, de l'inflation et du recours à l'intérim, entraînant une forte pression sur les finances de ces structures.

1. Le compte de résultat

Analyse des charges par groupe fonctionnel

Evolution des charges entre 2022 et 2025

Compte	Libellés	ERRD 2023	ERRD 2024	Evolution 2023/2024	ERRD 2025	Evolution 2024/2025
Groupe 1	Charges afférentes à l'exploitation courante	497 987,10	575 953,57	+ 15,65 %	567 027,35	-1,55%
Groupe 2	Charges afférentes au personnel	2 285 446,75	2 359 209,70	+ 3,22 %	2 392 769,82	+1,42%
Groupe 3	Charges afférentes à la structure	473 488,43	447 398,64	- 5,5 %	440 745,30	-1,49%
TOTAL GENERAL		3 256 922,28	3 382 561,91	+ 3,85 %	3 418 624,33	-1,06%

→ Analyse des charges du groupe 1¹ :

La diminution des charges au groupe 1 est de **- 8 926,22 €**.

Achats non stockés de matières et fournitures..... -6 673,76 €

CPTÉ	EHPAD	Réel 2024	Réel 2025	ECARTS
606110	Eau et assainissement	15 000,00	18 000,00	+20,00%
606120	Energie - électricité	48 027,30	50 000,00	+4,10%
606130	Chauffage	59 203,70	51 628,01	-12,80%
606210	Combustibles et carburants	475,60	15,98	-96,64%
606220	Produits d'entretien	17 887,71	17 310,40	-3,23%
606230	Fournitures d'atelier	3 129,47	3 830,57	+22,40%
606240	Fournitures administratives	1 398,81	1 185,95	-15,22%
606250	Fournitures éducatives et loisirs	2 331,50	1 882,30	-19,27%
606261	Couches, alèses, produits absorbants	21 966,52	20 177,01	-8,15%
606268	Autres fournitures hôtelières	4 905,22	6 567,42	+33,89%

¹ Les écarts sont calculés entre les réels 2024 et 2025

606300	Alimentation	1 010,71	Envoyé en préfecture le 12/03/2026	+49,96%
606600	Fournitures médicales	17 323,29	Reçu en préfecture le 12/03/2026	-20,38%
606800	Autres achats non stockés	429,46	Publié le 13/03/2026	+18,80%
	Sous total Achats biens	193 089,29	186 415,53	-3,46%

Fournitures médicales..... - 3 531,21€
 Chauffage..... - 7 575,69 €
 Eau et assainissement..... +3 000,00 €
 Energie / Electricité + 1 972,70 €

Services extérieurs +2 081,71 €

CPTE	EHPAD	Réel 2024	Réel 2025	ECARTS
611110	Examens de biologie	9 702,48	7 000,48	-27,85%
611120	Examens de radiologie	41,58	454,17	+992,28%
611180	Autres prestations médicales	59 002,11	58 195,63	-1,37%
611280	Autres prestations médico-sociales	7 754,50	12 932,10	+66,77%
	Sous total Sous traitance	76 500,67	78 582,38	+2,72%

- Examens de biologie : -2 702 €
- Examens de radiologie : +412,59 € : examens programmés sans passage aux urgences
- Médecins : non significatif
- Diététicienne (611280) : vacations de diététicienne à hauteur de 20%

Autres services extérieurs..... -4 538,81 €

CPTE	EHPAD	Réel 2024	Réel 2025	ECARTS
625100	Voyages et déplacements	224,81	1493,78	+564,45 %
625600	Missions	260,79	0	-100 %
625700	Réceptions	1 696,07	2 712,09	+59,90 %
626100	Frais d'affranchissement	233,64	184,40	-21,08 %
626200	Frais de télécommunications	1 054,44	976,17	-7,42 %
628200	Prestation d'alimentation à l'extérieur	300 940,94	280 070,14	-6,94 %
628300	Prestation de nettoyage à l'extérieur	1 157,57	1 062,42	-8,22 %
628800	Autres	688,25	15 218,70	+2 111,22 %
	Sous total Services	306 363,61	301 717,70	-1,5 %

Voyages et déplacements..... + 1 268,97 € :

- Augmentation liée aux frais de déplacements payés sur des contrats courts

Réceptions..... + 1 016,02 € :

- Augmentation à l'inscription sur ce compte des spectacles en lien avec l'animation

Prestations d'alimentation à l'extérieur..... - 20 870,80 €

- Diminution liée à l'externalisation de la prestation à une société de restauration à partir du mois d'octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026 sur site à

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

Autres..... + 1

- Augmentation liée d'un part aux cotisations pour l'externalisation de la paie vers le CDG 56 : + 5 842,80 €.
(En parallèle diminution du cout de la mutualisation sur les fonctions RH de la commune)
- Augmentation liée au démarrage d'un contrat de fournitures et de services au titre du FIPHFP : + 8 553,60 €

→ Analyse des charges de groupe 2

L'augmentation des charges au groupe 2 est de + 33 560,12 €

CPTÉ	EHPAD	Réel 2024	Réel 2025	ECARTS
621110	Interim Personnels adm et hôtelier	1 131.75	1 558.35	
621130	Interim personnels médic et paramed	6 012.93	14 655,11	
621800	Autres personnels extérieurs	104 552,89	4 963.97	
	Sous total Personnel extérieur	111 697.57	21 177,43	-81,04%
622800	Divers	2287.84	0.00	
	Sous total Honoraires	2 287,84	0.00	-100,00%
641110	Rému principale (titulaire, stagiaire)	611 687.63	595 353.32	
6411..	Totalité prime (SFT, CTI, PGA, nuit, dim et férié...)	251 467.27	234 428.08	
641310	Rému prin (non titulaire emploi permanents)	541 559.45	519 495.59	
6413..	Totalité prime (SFT, CTI, PGA, nuit, dim et férié...)	108 439.46	222 284.11	
64151	Rému principale (non titulaire remplaçant)	40 327.92	26 547.86	
6415..	Totalité prime (SFT, CTI, PGA, nuit, dim et férié...)	12 283.58	13 116.26	
641700	Apprentis	19 194.31	15 786.25	
	Sous total Rémunérations	1 584 956,62	1 627 011.47	+2,65%
633..	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	37 226.32	67 858.37	
645..	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	594 290,03	649 593,85	
647..	Autres charges sociales	28 751,32	27 128.70	
	Sous total Charges sociales	660 267,67	744 580.92	+12,77%
	TOTAL GROUPE 2	2 359 209.7	2 392 769,82	+1,42%

Rémunérations du personnel..... + 42 054,85 €

Charges sociales..... +63 305,92 €

Ces charges augmentent normalement en fonction de l'augmentation des rémunérations.

L'exercice 2025 a supporté un montant de dépenses de personnel en augmentation de 2,65 %, par rapport à 2024.

- La principale raison de l'augmentation des dépenses de personnel est liée à l'augmentation des charges salariales et la mise en place de la prévoyance.
- Une GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) égale à 0.59%
- Des mesures d'attractivité et d'équité avec une augmentation de l'IFSE.
- 2 situations particulières d'agents sur l'année 2025 ont pesés sur le budget pour 132 958,96 €

Libellé	ERRD 25//ERRD 24	Observations	Envoyé en préfecture le 12/03/2026 Reçu en préfecture le 12/03/2026 Publié le ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE
Prime annuelle - augmentation du SMIC au 01/11/2025	1 858.61	De 1766,92 à 1 801.80 €	
Augmentation des charges sociales salariales CNRACL de 3 points	20 774,11		
GVT	7 892,79		
Mise en place de la prévoyance avec participation de l'employeur	10 422,01	Au 01/01/2025	
Revalorisation Etat	40 947,52		
Recrutement adjoint direction	35 151,10	8 mois de plus qu'en 2024	
-mutualisation	-99 588,92		
Mise en place des astreintes de direction	10 242,59		
Augmentation IFSE	4 401,56	Au 01/01/2025	
Revalorisation collectivité	-49 793,67		
Congé de maternité IDE	34 668.14	CDD de remplaçant	
Congé de maternité ASH	35 848.46	CDD de remplaçant	
Congé de maternité ASH	32 598.87	CDD de remplaçant	
CLD ASH	16 299.89	CDD de remplaçant	
Accident de travail AT	13543.6	CDD de remplaçant du 01/09 au 31/12/25	
Évènement	132 958.96		
TOTAL	124 112,81		

→ Analyse des charges de groupe 3

La diminution des charges de groupe 3 est de – 6 653,34 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
 Reçu en préfecture le 12/03/2026
 Publié le
 ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

Locations..... + 12 353,30 €

CPTE	EHPAD	Réel 2024	Réel 2025	ECARTS
612200	Crédit-bail mobilier	11 081,28	11 081,28	
613200	Locations immobilières	198 716,11	211 142,40	
613530	Locations : matériel de transport	599,01	120,01	
613570	Locations : matériel médical	10 328,51	10 835,92	
613580	Autres locations mobilières	146,10	44,69	
	Sous total Locations	220 871,01	233 224,30	+5,59%

- Crédit-bail mobilier : renouvellement d'un tiers des lits médicalisés en locations accession.
- Locations immobilières et charges locatives : + 12 426,29 € : augmentation des charges locatives (gestion par les Ajoncs et bâtiment vieillissant)

Entretien et réparations..... + 5 794,61 €

CPTE	EHPAD	Réel 2024	Réel 2025	ECARTS
615210	Entretien & rép bâtiments publics	7 459,70	3 074,35	
615510	Entretien matériel médical	867,60	468,60	
615580	Entretien autres matériels	3 612,46	1 914,31	
615610	Maintenance informatique	1 444,93	1 773,76	
615680	Maintenance-autres	17 344,16	29 332,49	
	Sous total Entretien	30 728,90	36 523,51	+19%

- On note une évolution importante, en lien avec la vétusté du bâtiment

Assurances..... +6 660,43 €

CPTE	EHPAD	Réel 2024	Réel 2025	ECARTS
616100	Assurance multirisques	5 885,96	5 306,97	
616300	Assurance transport	1 405,18	859,37	
616810	Assurance maladie, maternité, acc. trav	56 942,03	64 728,26	
	Sous total Assurances	64 233,17	70 894,60	+10.37%

- Augmentation du tarif de l'assurance statutaire importante

Divers.....			Envoyé en préfecture le 12/03/2026	90 €
			Reçu en préfecture le 12/03/2026	
CPTÉ	EHPAD	Réel 2024	Réel 2025	ECARTS
617000	Etudes et recherches	2257,20		
618200	Documentation générale et technique	486,30	407,43	
618400	Concours divers - cotisations	4 373,00	5 114,28	
623000	Publicité publications relations publ	0.00	864,00	
635120	Taxes foncières	14 380,72	0.00	
635130	Autres impôts locaux	15 971,44	16 791,76	
637000	Autres impôts & taxes	427,09	437,20	
651200	Redevance licences	9 229,27	9 450,15	
654100	Créances admises non-valeur	3 224,33	0,00	
658800	Autres charges diverses	0,00	330,63	
	Sous total Autres	50 349,35	33 395,45	-33,67%

- Etudes et recherches : - 2 257,20 € : en 2024 nous avons refait le DUERP
- Documentation générale et technique : abonnement à un journal spécifique adapté pour les personnes âgées (Lilavie) + Gerontonews
- Concours divers- cotisations : +741.28 € : Formation spécifique (incendie, maitre d'apprentissage, PSC1, CST)
- Publications : Marché de restauration
- Taxes foncières : payé avec la redevance
- Autres impôts locaux : Augmentation de la taxe d'ordure ménagère
- Redevances licences : logiciel soins, planning, maintenance, communication, biologie, Microsoft
- Autres charges diverses : remboursement d'une télé cassée

Charges exceptionnelles - 13 120,97 €

CPTÉ	EHPAD	Réel 2024	Réel 2025	ECARTS
673	Titres annulés sur exercice antérieur	15 541,11	2 420,14	-84,43%

- Réduction de titre concernant l'APA et/ou l'APL des résidents

Dotations aux amortissements - 1 387,80 €

CPTÉ	EHPAD	Réel 2024	Réel 2025	ECARTS
681110	Immobilisations incorpo	15 904,18	6 680,00	
681120	Immob corporelles	49 770,92	57 607,30	
	Sous total	65 675,95	64 287,30	-2,11%

- Lié aux investissements des années précédentes

Analyse des produits

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

Compte	Libellés	ERRD 2023	ERRD 2024	Evolution 23/24	ERRD 2025	Evolution 24/25
Groupe 1	Produits de la tarification	2 905 197,25	3 094 525,63	+6,52%	3 184 068,80	+2,89%
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	212 458,52	195 566,68	-7,95%	226 361,26	+15,75%
Groupe 3	Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	17 785,55	20 421,54	+14,82%	8 194,27	-59,87%
TOTAL GENERAL		3 135 441,32	3 310 513,06	+5,58%	3 418 624,33	+3,27%

→ **Analyse des produits de groupe 1 : +89 543,17 €**

CPTÉ	EHPAD	Réel 2024	Réel 2025	ECARTS	
7351110	Forfait soins (Héb. Permanent)	962 935,76	998 583,83	+35 648,07	+3,70%
7351123	Forfait soins (PASA)	62 395,11	62 906,75	+ 511,64	+0,82%
7351128	Autres financements complémentaires	281 070,15	282 217,98	+1 147,83	+ 0,41%
	7351 EHPAD - Financement ARS	1 306 401,02	1 343 708,56	+37 307,54	+ 2,86%
735211	Hébergement permanent des résidents	50 816,44	68 963,28	+18 146,84	+ 35,71%
7352121	CD dépendance Eq tarifaire	272 493,74	304 010,58	+31 516,84	+11,57%
7352122	CD dépendance (APA)	23 022,31	20 249,80	-2 772,51	-12,04%
	7352 EHPAD - Financement CD	346 332,49	393 223,66	+46 891,17	+ 13,54%
735311	Usager Tarifs journaliers socle prestations	1 297 542,90	1 327 739,51	+30 196,61	+2,33%
73532	Usager part dépendance	131 046,22	111 177,07	-19 869,15	-15,16%
	7353 EHPAD - Financement Usager	1 428 589,12	1 438 916,58	+10 327,46	+0,72%
735810	Produits à la charge de la CAF (APL)	12 434,00	7 683,00	-4 751,00	-38,21%
735880	Produits à la charge de la CAF (MSA)	769,00	537,00	-232	-30,17%
	7353 EHPAD - Financement Autres	13 203,00	8 220,00	-4 983,00	-37,74%
	TOTAL GROUPE 1	3 094 525,63	3 184 068,80	+89 543,17	+2,89 %

Les produits de la tarification et assimilés découlent de l'activité enregistrée au sein de l'EHPAD.

	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité en lits	56	56			56
Nombre de journée/an	365	365			365
Nombre de journée maximum/an	20 440	20 440			
Journées prévisionnelles retenues au budget Hébergement	20 081	20 184	20 184	20 086	20 184
Journée réalisées Hébergement	19 610	20 041	20 184	20 208	19 369
Taux d'occupation réel Hébergement	95,94%	98,05%	98,75%	98,59 %	94,76%
Journées d'absence pour hospitalisation	76	112	123	212	69
Journées d'absence convenances personnelles	39	33	27	47	12
Total journée d'absence	115	145	150	259	81
Journées prévisionnelles retenues au budget Dépendance	19 600	19 900	19 900	19 471	
Journée réalisées Dépendance	19 495	19 896	19 884	19 949	19 288
Taux d'occupation réel Dépendance	95,38%	97,34%	98,01%	97,33 %	94,39%

On constate une diminution de l'occupation par rapport aux années précédentes.

Nombre de journées réalisées en hébergement :

En 2025, la capacité de l'établissement est restée stable à **56 lits**, soit un maximum théorique de **20 440 journées**. Le nombre de journées réellement réalisées en hébergement permanent a été de **19 369**, correspondant à un **taux d'occupation réel de 94,76 %**, en diminution par rapport aux années précédentes (98,59 % en 2024).

Cette baisse d'activité est principalement liée à la problématique de **couples** : les contraintes d'hébergement en chambre double ou la préférence des résidents pour un hébergement séparé limitent l'occupation.

Les absences pour **hospitalisation** (69 jours) et **convenances personnelles** (12 jours) impactent directement la facturation, sans que le ticket modérateur ne soit appliqué dès le premier jour d'absence.

Le **tarif moyen hébergement** s'est élevé en 2025 à **70,21 €/jour**.

Nombre de journées réalisées en dépendance :

Pour la section dépendance, le nombre de journées réalisées en 2025 a été de **19 288**, contre 19 949 journées budgétées.

Le calcul du nombre de journées réalisées prend en compte les absences pour hospitalisation (81 jours) et pour convenances personnelles (12 jours), périodes durant lesquelles le ticket modérateur n'est pas facturé. Au total, **81 journées n'ont pas été facturées** en raison de ces absences.

Le **taux d'occupation réel** en dépendance s'établit à **94,39 %**, également en léger recul par rapport aux années précédentes (97,33 % en 2024).

- L'activité globale de l'établissement en 2025 montre une **légère baisse de l'occupation** tant en hébergement qu'en dépendance.
- Cette baisse est imputable principalement aux **problématiques liées aux couples**, ainsi qu'aux absences pour hospitalisation et convenances personnelles.

En section soins :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

Le détail de la dotation soins alloués en 2025 est le suivant :

- Dotation de base : 1 274 293,13 €

Cette dotation a été augmentée des montants suivants en cours d'année :

- Actualisation HP + PASA+FICOMP : 25 014,38 €
- Financements complémentaires : 15 660,71 €
- Crédits non reconductibles pour la formation qualifiante : 13 187,67 €

Soit : + 53 862,76 €

Une dotation supplémentaire liée à un appel à candidature sur la **vaccination grippe** a été accordée pour 2 365 €, portant le total des compléments à 56 227,76 €.

Précision comptable : en raison de la réception tardive des dotations modificatives et de l'expérimentation du forfait global unique, mis en place en juillet 2025, les **CNR ont été comptabilisés deux fois** au compte 7351 pour un montant de 13 187,67 € *2. Cette écriture ne peut être corrigée car le compte de gestion 2025 est validé. Elle **fausse donc le résultat de l'exercice 2025** et **impacterait le résultat de 2026** pour la même somme. Il conviendra d'en tenir compte dans l'analyse des résultats des deux exercices.

→ Les produits de groupe 2 = autres produits relatifs à l'exploitation.....+ 30 794,58 €

		Réel 2024	Réel 2025	ECARTS	
706000	Prestations de services	78 876,25	77 959,45	-916,80	-1,16%
708500	Prestations usagers accomp	1 130,12	1 679,40	+549,28	+48,60%
708800	Autres produits activités annexes	1 413,34	2 081,42	+668,08	+47,27%
744	FCTVA	1 208,32	600,84	-607,48	-50,27%
7488	Autres	19 668,84	0,00	-19 668,84	-100%
754800	Autres remboursements de frais	54 560,78	55 876,38	+1 315,60	+2,41%
758800	Autres produits divers courants	1 110,53	1,55	-1 108,98	-99,86%
641900	Rembst rémunérations (Réguls)	34 289,53	85 706,74	+51 417,21	+149,95%
645900	Rembst charges de sécu soc	3 308,97	2 455,48	-853,49	-25,79%
	TOTAL GROUPE 2	195 566,68	226 361,26	30 794,58	+ 15,75%

- 7488 : pas de subvention du CD du Morbihan dans le cadre d'une convention sur les actions collectives de prévention annuelles en 2025
- 7548 : liée à la facturation des locaux de l'EHPAD au CCAS
- 7588 : pas de retenue sur des dépôts de garantie dans le cas de dégradation du logement ou de matériel mis à disposition en 2025.
- 6419 et 6459 : Remboursements sur rémunérations : augmentation liée à l'absentéisme (3 congés maternités et un accident de travail sur 6 mois en 2025)

→ Les produits de groupe 3 = produits financiers, exceptionnels et non enca

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

		Réel 2024	Réel 2025		
771800	Autres	14 076,02	0,00	-14 076,02	
773000	Mandats annulés	861,90	1 117,88	+255,98	+29,70%
77500	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	500,00	+500	+100%
777000	Quote-part des subv d'investis,	1426,66	3 781,43	+2 354,77	+165,05%
77800	Autres produits exceptionnels	1760,00	498,00	-1 262,00	-71,70%
781742	Reprises sur provision R&C	2 296,96	2 296,96	0,00	0,00%
	TOTAL GROUPE 3	20 421,54	8 194,27	-12 227,27	-59,87%

- 7718 : Autres : lié au remboursement d'un cumul d'emploi
- 77500 : vente de l'ancien véhicule TPRM
- 77700 : subvention d'investissement PAI
- 7780 : Remboursement d'un sinistre par l'assurance
- Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations pour 2 296,90 €, concerne le groupe électrogène.

2. Détermination et affectation du résultat en section d'exploitation

Cadre budgétaire général

Le total des charges de l'exercice s'élève à : 3 400 542,47 €

Le total des produits de l'exercice s'élève à : 3 418 624,33 €

Le résultat de l'exercice est excédentaire, il s'élève à : +18 081,86 €

Répartition du résultat par section tarifaire

	Hébergement	Dépendance/Soins	Total
Total mandats émis	1 568 074,57 €	1 832 467,92 €	3 400 542,47 €
Total titres émis	1 556 192,39 €	1 862 431,94 €	3 418 624,33 €
Résultat de l'exercice	-11 882,18 €	29 964,02 €	18 081,86 €
Excédent/Déficit			€

Affectation des résultats

Le compte administratif 2025 établi par l'ordonnateur présente un résultat conforme au compte de gestion établi par le comptable, Monsieur le trésorier du centre des finances publiques de Vannes Mémimur.

Il est proposé d'affecter de la manière suivante :

- **Sur la section Hébergement : déficit de fonctionnement de 11 882,18 €**
 - Reprise sur la réserve de compensation des déficits au compte 10686
- **Sur la section Dépendance/Soins : excédent de fonctionnement de 29 964,02 €**
 - Affectation sur la réserve de compensation au compte 10686

Bilan financier – de la section d'investissement à la détermination de la CAF

1. Les opérations réalisées en investissement

Liste des biens acquis par autofinancement au cours de l'exercice 2025

Il a été acquis au cours de l'exercice 2025, les matériels, mobiliers, agencements et aménagements divers suivants :

Cpte	Intitulé	Montant	Durée	Annuité	H	D/S
2153	Pagers	1 850.40	3	618.80		1 850.40
2153	sauteuse basculante électrique	6 971,40	10	697,14	6 971,40	
2153	Travaux électrique cuisine	1 089.42	5	217.88	1 089.42	
2154	Chariot semi pliant	798,92	3	266.31		798,92
2154	Verticalisateur sara stedy	1 436,75	3	478.92		1 436,75
2154	Micro onde	79.99	1	79.99	79.99	
2154	Lave linge	4 339.20	10	433.92	4 339.20	
2183	Clients légers Axel	6 210,00	5	1 242.00	6 210,00	
2183	Ecran de projection	220.68	1	220.68	220.68	
2183	Telephone DECT	1 501.20	3	500.40	1 501.20	
2184	Table ronde	364,50	1	364.50	364,50	
2184	Armoire inox cuisine	1 760.40	10	176.04	1 760.40	
2188	Mixer cuisine	556.20	2	278.10	556.20	
2188	Armoire réfrigérée	2 149.20	10	214.92	2 149.20	
2188	Coupe pain	2 559.60	10	255.96	2 559.60	
2188	Coupe légumes	2 003.40	10	200.34	2 003.40	
2188	Eplucheuse à pomme de terre	1 072.55	10	107.25	1 072.55	
2188	Tenues professionnelles	6 348.76	3	2116.25		6 348.76
2188	Mixer cuisine	779.76	2	389.88	779.76	
2188	Batterie SSI	1 185.94	4	296.48	1 185.94	
TOTAUX		43 278.27		9 155.76	32 843,44	10 434,83

Un montant d'investissement de 43 278,27 € a été réalisé en 2025, générant un montant d'amortissement de 9 155,76 €. Les montants d'investissements sont répartis entre les sections hébergement, dépendance et soins, en fonction de la nature des dépenses réalisées.

2. Détermination de la capacité d'autofinancement

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

Tableau des passages des résultats à la CAF

		Comptes	Réalisations
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)			18 081,86 €
+ Flux internes (charges)			64 287,30 €
FRI	+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	c/675	- €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	64 287,30 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	- €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	- €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	- €
FRE	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	- €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	- €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	- €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	- €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	- €
- Flux internes (produits)			6 578,39 €
FRI	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	500,00 €
	- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	c/777	3 781,43 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	2 296,96 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746, c/78748	- €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	- €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	- €
FRE	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	- €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	- €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	- €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	- €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	- €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			75 790,77 €
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			<i>57 708,91 €</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			<i>18 081,86 €</i>

La marge brute

Elle ne prend en compte que les produits et charges liés à l'exploitation (hors hors éléments exceptionnels)

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

Ratios	Réalisé Exercice 2022	Réalisé Exercice 2023	Réalisé Exercice 2024	Réalisé Exercice 2025
Marge brute d'exploitation	18 876,74 €	-69 805,84 €	-11 253,39 €	76 595,03 €
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)	2 890 667,13 €	3 045 949,74 €	3 252 493,81 €	3 322 267,84 €
Taux de marge brute	0,65%	-2,29%	-0,35 %	2,31%

La marge brute réaugmente passant de -0,35% à 2,31 % des produits courants d'exploitation, en lien avec l'amélioration du résultat. Le retour à un taux positif traduit une amélioration de la performance d'exploitation, mais son niveau demeure encore limité au regard des besoins de financement des investissements présents et à venir.

Appréciation globale des grands équilibres financiers

Les grands équilibres sont respectés : le FRNG couvre largement le BFR et dégage une trésorerie positive à 67 jours d'exploitation.

1. Le fonds de roulement d'investissement (FRI)

Le taux de vétusté à plus de 50% nous a amené à mettre en place un plan de renouvellement et d'entretien, et notamment en ce qui concerne le mobilier, le matériel et outillage et les aménagements.

Le FRI est positif et en augmentation à 283 529,01 € :

- Le FCTVA est régulièrement abondé
- La réserve d'investissement est constituée à hauteur de 245 365,57 €
- Les dépôts de garanties sont demandés à l'entrée des résidents.
Ils sont en augmentation et représentent 1 283 € /résident en moyenne.
- Les actifs immobilisés bruts sont financés par des ressources stables de long terme.

L'établissement n'a pas eu recours à l'emprunt.

Vétusté des immobilisations	2024	2025
<i>Construction</i>	41,43%	53,96%
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	61,39%	61,71%
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	71,68%	71,60%

2. Le fonds de roulement d'exploitation (FRE)

L'établissement présente un **Fonds de Roulement d'Exploitation (FRE)** excédentaire de **340 505,82 €**, en augmentation par rapport à 2024, traduisant un renforcement de la structure financière à court terme.

Les reports à nouveaux excédentaires et la réserve de compensation des déficits se répartissent ainsi :

COMPTE	Total	Dépendance et soins	Hébergement
10686 Réserve de compensation des déficits	+ 209 493,30	+110 192,91	+ 99 300,29
120 Résultat 2025	+ 18 081,86	+29 964,02	-11 882,18

La réserve de compensation des déficits représente 6,32 % des charges totales. $(209\,493,30 / 3\,312\,380,25 * 100 = 6,32\%)$

Il est habituellement admis que la réserve de compensation des déficits couvre entre 3 et 5 % des charges.

Le FRE est également constitué d'une **réserve de couverture du BFR** à hauteur de la réserve de trésorerie de l'établissement. Son maintien demeure justifié au regard du BFR actuel. La question de sa reprise prochaine, en fonction de l'évolution du BFR et des besoins de trésorerie

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-265601005-20260305-EHPAD_13_2026-DE

Il est proposé d'affecter de la manière suivante :

- Sur la section Hébergement : déficit de fonctionnement de – 11 882,18 €
➔ Reprise sur la réserve de compensation au compte 1068631 pour un montant de – 11 882,18 €
- Sur la section Dépendance/Soins (désormais fusionnées) : excédent de fonctionnement de 29 964,02 €
➔ Affectation sur la réserve de compensation au compte 1068632 pour un montant de 29 964,02 €

Toutefois, le **taux de CAF**, désormais positif à **0,54 %**, demeure à un niveau limité. La capacité d'autofinancement reste ainsi encore modeste et devra être consolidée afin de permettre une reconstitution plus significative de la trésorerie et de contribuer au financement des investissements futurs.

3. Le besoin en fonds de roulement (BFR)

L'établissement présente un besoin en fonds de roulement à 19 534,20 €, la mise en place du terme à échoir a fait diminuer les créances usagers.

La rotation des dettes fournisseurs restent à 20 jours et sont normales. Il est en effet essentiel de tenir une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire d'enregistrer les charges d'un exercice dans le compte de résultat correspondant, sans tenir compte du paiement. Au-delà du principe comptable, cela permet de mener une analyse plus fiable du compte de résultat, les charges d'une année sur l'autre étant comptabilisées dans le même périmètre.

4. Conclusion

L'établissement présente une amélioration de sa situation financière par rapport à 2024, avec un **FRE excédentaire de 340 505 €** et une **CAF positive à 0,54 %**, bien que modeste. La **marge brute d'exploitation** est redevenue positive à 2,31 %, traduisant une reprise de la performance opérationnelle. Le **FRI** reste positif à 283 529 €, permettant de financer les besoins de renouvellement des immobilisations, sans recours à l'emprunt. Les actions menées — **analyse de coûts, subventions, diminution de la mutualisation RH et finances avec la commune (~100 000 €), et l'externalisation de la restauration depuis octobre 2025** — ont contribué à consolider les équilibres. La vigilance reste nécessaire : la CAF limitée et la marge opérationnelle faible imposent un suivi attentif du BFR, des réserves et des investissements pour garantir la pérennité de l'établissement.